



Paris, le 31 octobre 2019

**Questionnaire de la commission spéciale du Sénat chargée d'examiner  
le projet de loi relatif à la bioéthique**

---

**Audition de représentants de courants de pensée le 7 novembre 2019**

Document communiqué  
en vertu de l'article 15  
de la loi n° 2019-1281  
du 12 décembre 2019

1. Quelle est votre appréciation générale sur le projet de loi Bioéthique ?  
Quels sont à vos yeux les avancées ? les sujets de préoccupation ?

*Assistance médicale à la procréation :*

2. Quelle est votre position générale sur les techniques d'assistance médicale à la procréation et les conditions d'accès actuellement fixées par la loi ?
3. Comment analysez-vous les demandes sociétales en faveur d'un élargissement de l'accès aux couples de femmes et aux femmes non mariées porté par l'article 1<sup>er</sup> ? Votre analyse diffère-t-elle selon qu'il s'agit d'un couple de femmes ou d'une femme non mariée ?
4. Quels enseignements tirez-vous, en ce domaine, des exemples de pays étrangers autorisant déjà l'AMP aux couples de femmes et/ou aux femmes seules ?
5. Quel est votre regard sur l'ouverture de la possibilité d'autoconservation des gamètes en dehors d'une procédure de don ou d'un problème médical et sur le cadre fixé par le projet de loi pour autoriser cette pratique « sans l'encourager » (article 2) ?
6. L'accès aux données non identifiantes ou à l'identité du tiers donneur (article 3) est-il selon vous un progrès au regard notamment du droit de l'enfant à connaître ses origines, en écho aux demandes portées par des personnes nées d'un don de gamètes ?
7. Quelle est votre analyse des conséquences tirées de l'élargissement de l'accès à l'AMP en termes de filiation (article 4) et des modifications apportées sur ce point lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale ?

*Dons d'organes, de tissus et de cellules souches hématopoïétiques :*

8. Que pensez-vous des conditions prévues pour l'élargissement du don croisé d'organes (article 5), l'Assemblée nationale ayant renvoyé la fixation du nombre maximal de paires de donneurs à un décret ?
9. D'une manière générale, estimez-vous satisfaisantes les conditions d'information du public et de formation des professionnels de santé sur les enjeux éthiques des greffes et dons d'organes ?
10. Quel est votre regard sur l'élargissement du don de cellules hématopoïétiques issues de la moelle osseuse au bénéfice des parents du mineur ou du majeur protégé ? La désignation d'un administrateur *ad hoc* choisi en dehors du cercle familial proche pour exprimer le consentement au don vous semble-t-elle suffisamment protectrice ?

*Examen de caractéristiques génétiques :*

11. Quel regard portez-vous sur la possibilité de réaliser des examens de caractéristiques génétiques sur des personnes décédées lorsque ces examens peuvent permettre des mesures de prévention ou de soins au sein de la famille ?
12. Êtes-vous favorable ou opposé à l'information du tiers donneur sur un risque d'anomalie génétique lorsque la personne issue d'un don a procédé à un examen génétique révélant une anomalie, et inversement ? Doit-il en être de même pour la mère ou le père biologique d'une personne adoptée ou née sous X lorsque cette dernière est informée d'une anomalie génétique la concernant ?
13. Êtes-vous favorable à un renforcement de l'interdiction du recours aux tests génétiques en accès libre sur Internet ?

*Intelligence artificielle en santé :*

14. Quel intérêt voyez-vous au développement de l'intelligence artificielle en santé ? Quels sont les dangers que peuvent présenter les « biais » de certains traitements algorithmiques ?

*Neurosciences :*

15. Comment appréhender les problèmes éthiques posés par le développement des neurosciences pour qu'elles restent au service de l'être humain ?

*Recherche sur l'embryon et les cellules souches :*

16. Êtes-vous favorable ou opposé à la recherche sur des embryons surnuméraires qui ne sont plus destinés à être implantés ?
17. Quel est votre sentiment sur la possibilité d'effectuer des recherches sur des embryons qui ont vocation à être implantés dans le cadre d'un projet parental, notamment afin de favoriser la réussite de la procédure d'AMP ?
18. Considérez-vous l'assouplissement de la recherche sur les cellules souches embryonnaires comme problématique ? Si oui, pour quelles raisons ?
19. Que vous inspire la position de certaines sociétés savantes qui estiment que le potentiel de recherche sur les cellules souches pluripotentes induites n'égale pas aujourd'hui celui sur les cellules souches embryonnaires, et souhaitent dans ce contexte favoriser la recherche sur les cellules souches embryonnaires ?
20. Les techniques de thérapie génique et de modification du patrimoine génétique des cellules humaines somatiques vous semblent-elles nécessiter un encadrement particulier ? Avez-vous identifié des risques de dérive dans ce domaine ?
21. Quel est votre sentiment sur la possibilité de réaliser des recherches tendant à constituer des embryons transgéniques à condition que ceux-ci n'aient pas vocation à être implantés ?
22. La nouvelle définition de l'interdiction des embryons chimériques proposée par le projet de loi vous satisfait-elle ?
23. D'une manière générale, estimez-vous que les scientifiques et les médecins soient bien formés aux enjeux éthiques des sciences et de la recherche ?

*Nanobiotechnologies :*

24. Le développement des nanobiotechnologies vous semble-t-il devoir faire l'objet d'un encadrement plus strict ? Les dispositions des articles L. 523-1 et L. 523-2 du code de l'environnement vous paraissent-elles suffisantes à cet égard ?
25. En mêlant les propriétés des matières inertes et des matières vivantes, les nanotechnologies ne présentent-elles pas un risque pour l'identité humaine, notamment lorsqu'elles ont pour but d'augmenter

artificiellement les capacités humaines ?

*Diagnostic prénatal et médecine fœtale :*

26. Quelles limites voyez-vous, au regard des risques de dérives eugénistes relevés par certains, à l'extension éventuelle du diagnostic préimplantatoire et du diagnostic prénatal ?
27. Avez-vous une position de principe sur la technique du double diagnostic préimplantatoire DPI-HLA (dite « bébé-médicament ») supprimée par l'Assemblée nationale ?

*Interruptions médicales de grossesse et interruptions sélectives de grossesse :*

28. Quel est votre sentiment sur l'encadrement de l'interruption sélective de grossesse, consistant en une réduction embryonnaire lorsqu'une grossesse multiple peut présenter un risque pour la mère ou l'embryon ou le fœtus ?
29. La clause de conscience des professionnels de santé vous semble-t-elle devoir s'exercer différemment selon que l'interruption de grossesse intervient pour un motif médical ou pas ?

*Observations complémentaires sur le projet de loi relatif à la bioéthique :*

30. Quelles sont les autres observations que vous inspire le projet de loi relatif à la bioéthique ? Quelles modifications ou compléments souhaiteriez-vous y voir apporter ?

***Nous vous remercions de nous faire parvenir vos réponses par écrit, indépendamment de l'audition, avant le mercredi 20 novembre 2019 à l'adresse : [cs-bioethique@senat.fr](mailto:cs-bioethique@senat.fr)***